

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019**

**DELIBERATION N°2019.00131**

**PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE  
(PROCESS) - LANCEMENT APPEL A PROJET « DEVELOPPEMENT CIRCUITS  
COURTS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES »**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,  
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,  
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,  
M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECÙ EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190013110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019**

### **PROGRAMME DE COOPERATION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (PROCESS) - LANCEMENT APPEL A PROJET « DEVELOPPEMENT CIRCUITS COURTS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES »**

Saint-Étienne Métropole a mis en place une politique dédiée au soutien de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) avec comme objectif de répondre aux problématiques socio-économiques du territoire. La collectivité a mis en place une stratégie territoriale dédiée à l'ESS intitulée : PROgramme de Coopération de l'ESS (PROCESS) qui se décline en 4 axes :

1. Faciliter l'émergence des projets d'entrepreneuriat ESS,
2. Accompagner la professionnalisation des structures de l'ESS,
3. Favoriser le développement du chiffre d'affaires des structures de l'ESS,
4. Promouvoir l'ESS pour renforcer son développement.

Dans le cadre de ses axes 2 et 3, il est prévu le lancement d'un appel à projets à destination des entreprises du territoire sur un sujet à enjeux. Le thème retenu pour 2019 est le développement des circuits courts agricoles et agro-alimentaires sur le territoire métropolitain.

En effet, l'agriculture est un marqueur fort sur Saint-Etienne Métropole, elle occupe 38 % de la superficie du territoire (et 75 % avec la forêt) et fait vivre plus de 1 000 exploitations agricoles dont 600 professionnelles. Sur Saint-Etienne Métropole, 38 % des exploitations vendent leurs produits en circuits courts. Le développement de ce mode de distribution est une source de valeur ajoutée pour les exploitations agricoles et un facteur de développement durable. Cependant, un frein important subsiste quant au développement des produits locaux notamment dans la restauration collective en l'absence de structuration de la logistique d'approvisionnement et de commercialisation.

Aujourd'hui, les circuits diffusant la majeure partie de notre alimentation sont longs et délocalisés. Pour autant, un mouvement en faveur d'une alimentation durable voit le jour aujourd'hui sur le territoire permettant le rapprochement entre les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs. Ces nouvelles formes de coopérations contribuent au maintien et au développement de l'agriculture sur les territoires et renforce la qualité de l'alimentation. C'est cet élan que Saint-Étienne Métropole souhaite aujourd'hui accompagner.

Ainsi, cet appel à projets a pour ambition d'accompagner des projets de coopération d'entreprises qui proposent un nouveau service, concept et/ou process de transformation et/ou de commercialisation qui concourt au développement des circuits courts agricoles ou alimentaires locaux sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Les actions soutenues devront répondre aux objectifs suivants :

- développer les circuits courts agricoles et/ou agro-alimentaires locaux,
- renforcer ou développer les liens directs avec les agriculteurs du territoire,
- impacter positivement le modèle de rémunération des agriculteurs locaux,

- mettre en œuvre des partenariats pour tendre vers la structuration de la filière (qui englobe la production, la transformation et la commercialisation),
- contribuer à la création ou au maintien d'emplois sur le territoire et de manière non-délocalisable,
- favoriser les coopérations entre les acteurs (structures de l'ESS, TPE-PME locales, entreprises, citoyens, centres de recherche...),
- consolider le secteur de l'économie sociale et solidaire sur Saint-Étienne Métropole.

Il est proposé une intervention de Saint-Etienne Métropole selon les modalités suivantes :

- une subvention au titre du fonctionnement du ou des projets retenus d'une enveloppe totale de 10 000 € (8 000 € au titre de PROCESS et 2 000 € au titre du Développement Local), avec un taux d'intervention de 80 % maximum. Cette enveloppe pourra être répartie dans le cas où plusieurs projets seraient retenus,
- une aide à l'investissement bénéficiant d'une enveloppe totale de 50 000 € (au titre de l'Agriculture). Seront éligibles les outils de production ou de transformation, les infrastructures logistiques, de stockage ou de commercialisation ainsi que tout aménagement de locaux spécifique à l'activité agro-alimentaire. Le taux d'intervention variera en fonction du nombre de projets retenus, de la qualité du (des) projet(s) et du montant de l'investissement proposé. Cette enveloppe pourra être répartie dans le cas où plusieurs projets seraient retenus,
- une incitation auprès des porteurs de projets retenus de suivre un accompagnement à la structuration de leur groupement d'entreprises (par le biais du Dispositif Local d'Accompagnement ou autre dispositif similaire à mobiliser).

L'appel à projets retiendra des entreprises constituées en groupement avec une présence significative de structures de l'ESS favorisant ainsi les coopérations stratégiques et permettant la mise en place de processus communs de recherche et de développement d'actions.

Le processus de mise en œuvre de l'appel à projets sera le suivant :

- Lancement de l'appel à projets en juin 2019,
- Clôture du dépôt des candidatures le 13 septembre 2019,
- Sélection du ou des candidats fin septembre 2019,
- Accompagnement de 18 mois à partir de la date de signature de la convention avec les porteurs de projets retenus.

Pour mettre en œuvre ce dispositif, Saint-Etienne Métropole devra :

- signer une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes autorisant le versement des aides. Une convention est déjà en cours pour les aides économiques liées au Dispositif Intégré pour l'Innovation et le Numérique (D2IN) et les aides aux commerces de proximité en milieu rural. Un avenant sera donc à prévoir ;
- valider un règlement de l'appel à projets qui précisera les modalités d'intervention et les critères de sélection de Saint-Etienne Métropole.

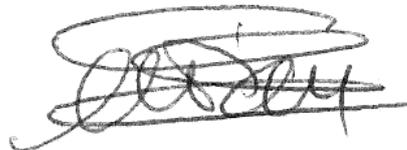
Ces deux documents sont annexés à la présente délibération. Ils ont été travaillés avec les services de la Région.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le lancement d'un appel à projets à destination des entreprises et des acteurs de l'ESS en faveur des circuits courts agricoles et alimentaires sur le territoire de Saint-Etienne Métropole, doté d'un budget de 50 000 € en investissement et de 10 000 € en fonctionnement ;**
- **approuve le règlement de cet appel à projets ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec les entreprises retenues une convention d'attribution de ces aides ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes autorisant ainsi Saint-Etienne Métropole à verser une aide financière aux entreprises retenues par l'appel à projets ;**
- **la dépense sera imputée :**
  - **au titre du fonctionnement : sur le budget principal 2019 SERV/65748/PROCE pour un montant maximal de 8 000 €, sur le budget développement local 2019, destination Local, chapitre 65 pour un montant maximal de 2 000 € ;**
  - **au titre de l'investissement : sur le budget 2019 Agriculture, destination Local et chapitre 204.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU